



RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2019



Elena Marqués
Animatrice SAGE
22/01/2020

Table des matières

Table des matières.....	0
1. Contexte, historique et fonctionnement du SAGE	2
2. Cellule d'animation du SAGE : missions et objectifs.....	3
3. Actions menées en 2019.....	4
ELABORATION DU SAGE ET ANIMATION DE LA CLE ET SES INSTANCES.....	4
ELABORATION DU SCENARIO TENDANCIEL ET CHOIX DE LA STRATEGIE.	4
ELABORATION DE LA CARTOGRAPHIE EROSION DU SAGE ET DES ZONES STRATEGIQUES POUR LA RESSOURCE EN EAU, LES MILIEUX ET LE RISQUE INONDATION.	4
REDACTION DU PAGD ET DU REGLEMENT	5
ACTIONS DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION	6
GROUPE DE TRAVAIL AGRICOLE	6
CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC.....	6
REUNION DE PRESENTATION DE LA CARTOGRAPHIE EROSION	9
CREATION D'UNE MAQUETTE DU SAGE	9
JOURNAL DU SAGE.....	9
ACTIONS D'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE	10
RECENSEMENT ET CARACTERISATION DES REJETS EN RIVIERE.....	10
COLLABORATIONS EXTERIEURES	10
PARTICIPATION A LA CONFERENCE INTERNATIONAL « L'EAU AU CŒUR DU CHANGEMENT: ACCELERER POUR ATTENDRE LES ODD »	10
COOPERATION INTERNATIONAL : PARTICIPATION A L'ELABORATION DU SAGE SAMENDENI- SOUROU AU BURKINA FASO.....	11
4 Prospective pour 2020	12

1. Contexte, historique et fonctionnement du SAGE

Après plus de 12 ans d'actions sur la prévention du risque d'inondation et conscients qu'une gestion concertée est nécessaire dans le domaine de l'eau, les **Syndicats Mixtes des Bassins Versants de l'Austreberthe-Saffimbec** et de **Caux-Seine** ont délibéré à l'unanimité en 2013 pour lancer une démarche d'élaboration commune de SAGE.

Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin a été saisi pour valider la démarche d'émergence du SAGE le 21 mars 2013. Par courrier du 1er août 2013 le Préfet de Seine-Maritime a invité les syndicats de Caux-Seine et Austreberthe à élaborer le SAGE sur la base de ce périmètre.

Le dossier préliminaire présentant le périmètre, les enjeux et la composition de la CLE a été présenté au comité de pilotage d'élaboration du SAGE le 20 juin 2014 qui a vérifié l'adéquation de l'outil SAGE avec les enjeux du territoire. Après consultation du document par le Préfet, l'arrêté de délimitation de périmètre a été publié le 23 février 2015 puis celui concernant la composition de la CLE, le 29 octobre 2015. L'état initial du SAGE a été validé par la CLE le 1^{er} février 2018. En juin 2018 le bureau d'études SCE a été missionné pour l'élaboration des documents du SAGE.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des 6 Vallées compte 47 membres, un bureau et trois commissions thématiques. Le bureau est composé de membres représentatifs des trois collèges et est présidé par le Président de la CLE. Le bureau assiste le Président dans ses fonctions, et notamment pour la préparation des réunions plénières de la CLE, dans le suivi du travail des commissions thématiques.

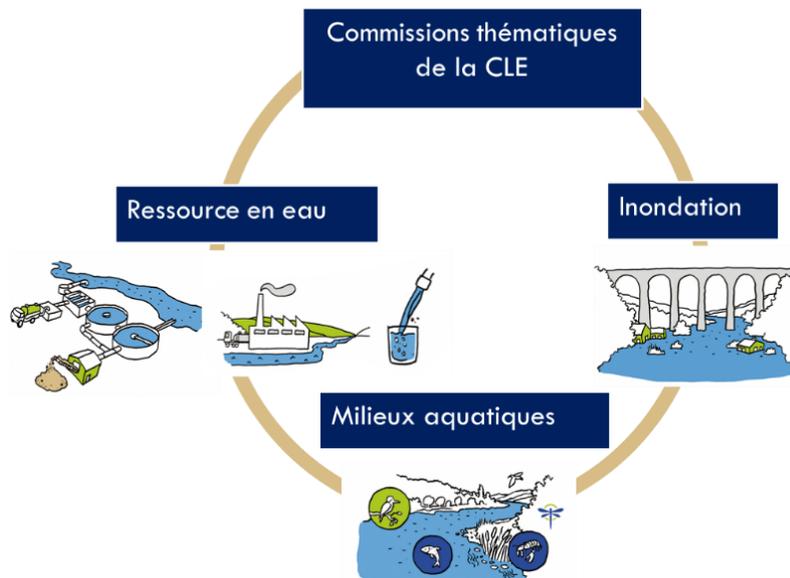
- Lors de sa première réunion la CLE du SAGE s'est dotée d'un bureau composé de :
 - 1 Président : M. Garand (*Maire de Fréville*).
 - 3 Vice-Présidents : M. Coriton (*Maire de Caudebec en Caux*), M. Cortinovic (Président du SMBVAS) et M. Feron (SMBVCS).
 - Autres membres : M. Legay (Syndicat d'Eau du Caux-Central), M. Prevost (Villers-Ecalles), M. Cornut-Gentille (ASA Rançon Fontenelle), M. Boulanger (Association des sinistrés de l'Austreberthe), M. Capron (Duclair Environnement)¹, Mme. Giannetti (DISE), Mme. Olivier (Agence de l'Eau)



¹ L'association Duclair Environnement a été dissoute le 31/01/2018. L'association FNE la remplacera à partir de 2019

Les commissions thématiques orientent et supervisent la préparation des documents des différentes étapes du SAGE avant leur soumission à la CLE. Leur composition peut être élargie à des personnes extérieures à la CLE. La CLE a créé trois commissions thématiques dans les domaines suivants :

- Inondation (Réduction du risque inondation et de la vulnérabilité, culture du risque)
- Ressource en eau (Pollutions diffuses, transfert des polluants (ruissellement, érosion), alimentation en eau potable (prélèvements, rejets, sécurisation, assainissement)
- Milieux aquatiques (cours d'eau, restauration de la continuité écologique, zones humides, mares)



2. Cellule d'animation du SAGE : missions et objectifs

La cellule d'animation du SAGE des 6 Vallées est composée de l'animatrice SAGE, poste financé par l'AESN. Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du SMBVAS et du Président de la Commission Locale de l'Eau, elle est chargée de mettre en place des démarches nécessaires à la mise en route du SAGE et notamment :

- D'assurer l'appui administratif et technique des activités de la commission locale de l'eau (CLE),
- D'organiser et animer les réunions de la Commission Locale de l'Eau et ses instances,
- De rédiger les différents documents du SAGE :
 - Elaboration du dossier préliminaire et de l'état initial du SAGE,
 - Assurer la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du SAGE soit en interne ou soit en externe,
 - Préparer et piloter les marchés correspondants,
- De mettre en place les actions de communication et de sensibilisation.

3. Actions menées en 2019

3.1 ELABORATION DU SAGE ET ANIMATION DE LA CLE ET SES INSTANCES

- ELABORATION DU SCENARIO TENDANCIEL ET CHOIX DE LA STRATEGIE.

L'élaboration du scénario tendanciel et le choix la stratégie du SAGE a nécessité l'organisation de 3 commissions thématiques et 2 inter-commissions. Le choix de la stratégie a été validé par la commission Locale de l'Eau le 7 juillet 2019.

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de personnes mobilisées pour ces commissions.

Nom de la Commission	Nombre de participants hors bureau d'études et animatrice SAGE
Qualité et quantité d'eau	21
Milieux aquatiques	15
Inondation	15
Inter-commission 1	16
Inter-commission 2	17

Missions de l'animatrice du SAGE :

- Relecture des documents. Suivi technique et administratif de la mission du BET
- Organisation et animation des différentes réunions de concertation.

- ELABORATION DE LA CARTOGRAPHIE EROSION ET DES ZONES PRIORITAIRES POUR LA RESSOURCE EN EAU, LES MILIEUX AQUATIQUES ET LE RISQUE INONDATION.

Les enjeux du SAGE des six Vallées sont intimement liés au contexte pédologique et karstique. Compte tenu de la sensibilité du territoire aux phénomènes d'érosion de sols, et vu les impacts importants que cela produit sur la qualité de l'eau potable (via le karst), les milieux aquatiques et l'impact indirect sur le risque inondation à travers l'envasement des ouvrages de lutte contre les inondations, la réduction de leur capacité de stockage et l'augmentation des coûts d'entretien, la décision a été prise dans la phase stratégie de conduire des actions préventives sur l'érosion des sols. Pour ce faire, la phase préalable est d'avoir la connaissance de ces phénomènes, leur localisation, leur intensité et leurs impacts selon les enjeux.

L'étude a été conduite par l'AREAS et un soin particulier a été pris à associer les membres des commissions thématiques pendant l'élaboration de la cartographie. L'élaboration de cette étude a nécessité l'organisation de 5 réunions du comité de pilotage.

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes étapes d'élaboration de la cartographie :

Phase 1
Cartographie des différents aléas érosifs pour 2 modes d'occupation des terres agricoles : tout labour et occupation du sol de 2017;
Phase 2
Cartographie des enjeux vulnérables vis-à-vis de l'aléa érosif et hiérarchisation en fonction du niveau de vulnérabilité.
Phase 3
Croisement de l'aléa érosion potentiel avec la localisation des enjeux pour obtenir une cartographie des zones à risque d'érosion prioritaires. Cartographie des herbages prioritaires à protéger.

Cette cartographie a pour vocation de servir d'outil d'aide à la décision pour les collectivités pour la mise en place d'actions de protection adaptées aux enjeux en lien avec l'alimentation en eau potable, les milieux aquatiques et le risque inondation par ruissellement. Elle a aussi été intégrée aux différents documents réglementaires du SAGE : PAGD et règlement.

Missions de l'animatrice du SAGE :

- Rédaction d'un cahier de charges
- Demande de devis à différents prestataires
- Suivi technique et administratif de la mission
- Organisation et animation des différentes réunions de concertation
- Travail cartographique sur les herbages prioritaires à protéger
- Lien entre la cartographie érosion et la rédaction du PAGD et du règlement.

■ REDACTION DU PAGD ET DU REGLEMENT

La rédaction du PAGD et du règlement a nécessité l'organisation de 4 comités de rédaction en présence d'une juriste. Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de personnes mobilisées pour ces inter-commissions.

Comité de rédaction	Nombre de participants hors bureau d'études et animatrice SAGE
Gouvernance et communication	5
Qualité et quantité d'eau	8
Milieux aquatiques	10
Ruissellement et érosion	8
Bureau	8

Le projet de SAGE a été validé par la CLE à l'unanimité le 8 janvier 2020.

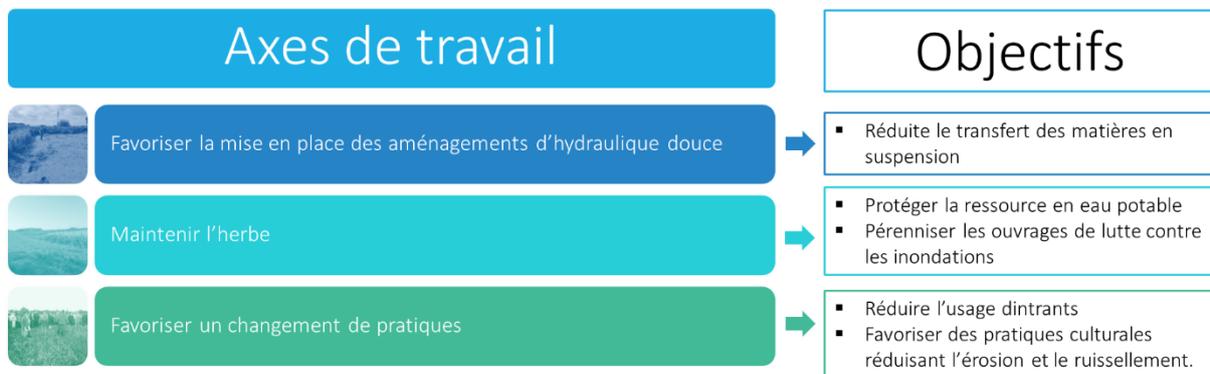
Missions de l'animatrice du SAGE :

- Relecture des documents. Suivi technique et administratif de la mission du BET
- Organisation et animation des différentes réunions de concertation.

3.2 ACTIONS DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION

■ GROUPE DE TRAVAIL AGRICOLE

Les enjeux du territoire du SAGE des six vallées identifiés pendant la phase de diagnostic sont intimement liés à l'évolution du paysage et de l'activité agricole. Le groupe de travail agricole du SAGE a pour objectif de proposer des réponses concertées à ce défi. Deux réunions ont eu lieu afin d'identifier de façon partagée les freins mais aussi les leviers sur lesquels le SAGE pourrait agir. La synthèse des échanges on fait l'objet d'un rapport de conclusion.



Nombre de réunions : 2

Nombre de participants : 16 et 12

Actions de l'animatrice du SAGE : Organisation et animation des réunions, préparation de supports et rédaction de comptes-rendus. Rédaction du rapport de conclusions.

■ CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application de l'article L.121-15-1 du code de l'environnement, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux peuvent être soumis à la procédure de concertation préalable. Dans ce cadre, les élus de la Commission Locale de l'Eau ont souhaité volontairement organiser une concertation préalable sur les objectifs et principales orientations du projet de SAGE selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du code de l'environnement. Pour cela la CLE a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui a désigné un garant de la concertation. Les modalités de la concertation ont été définies avec M. Pierre Guinot-Délery, garant de la concertation

Afin d'associer un maximum d'habitants aux choix stratégiques du SAGE des supports de communication (dossier de la concertation, flyers, kakemonos, questionnaires) ont été créés et des évènements organisés. La presse et la radio locales ont aussi été mobilisées

Les habitants du territoire ont pu s'exprimer sur les grandes orientations du SAGE pendant quatre semaines, du 25 mai au 22 juin, chacun a eu accès aux éléments d'information nécessaires à la bonne compréhension de la situation de l'eau sur le territoire et a pu à la concertation via le site internet suivant www.smbvas.fr/concertation-SAGE, les réseaux sociaux ou lors des évènements publics associés :

- Une projection-conférence au cinéma Le Paris à Caudebec-en-Caux (40 participants)
- Un atelier lors de la Fête de la Nature au Centre Eau Risque et Territoire à Villers-Ecalles (450 participants à la fête de la nature, 77 avis recueillis) ;
- Une réunion d'information et atelier ouverte aux élus et habitants à Motteville (32 participants)

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Concertation préalable sur les grandes orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des six Vallées

Synicats mixtes des bassins versant Caux-Seine et Austrerberthe-Saffimbec

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification avec portée réglementaire relatif à une échelle locale par les acteurs locaux. Il a pour objectif d'assurer une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques. En application de l'article L.122-10-1 du code de l'environnement, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux peuvent être soumis à la procédure de concertation préalable. Dans ce cadre, la Commission Locale de l'Eau du SAGE des six Vallées a souhaité organiser volontairement une concertation préalable sur les objectifs et principales orientations du projet de SAGE en cours selon les modalités des articles L. 122-10-1 et L. 122-10-2 du code de l'environnement.

Le public est ainsi informé que du 25 mai au 22 juin 2019 inclue une concertation préalable du public aux lieux sur le territoire du SAGE des six Vallées qui concerne les communes des bassins versants Caux-Seine, de l'Austrerberthe et de Saffimbec.

La Commission nationale du débat public a désigné le 6 février 2019 Monsieur Pierre-Guy Galiery comme garant de cette concertation préalable.

Pendant toute cette période, et afin de permettre l'expression des avis, suggestions et propositions des acteurs du territoire et des habitants sur les grandes orientations du SAGE, seront mis en œuvre les moyens suivants :

- Un document d'information disponible dans les mairies et les sièges des intercommunalités ;
- Une page dédiée sur le site internet www.smbvas.fr, permettant l'accès à l'ensemble de la documentation et la possibilité de contribuer en ligne de manière visible et transparente ;
- L'accès et la disponibilité tout le long de la concertation préalable pour recevoir les avis et les contributions du public ;
- Un atelier ouvert au public lors de la Fête de la Nature organisée par le SMRVS et l'association du Centre Eau Risque et Territoire le 25 mai 2019 de 15h à 18h. Adresse : 213 avenue route de Villers, 76100 Villers-Ecalles ;
- Une présentation publique des grandes orientations du SAGE le 6 juin à 18h30 dans la Salle Polyvalente des 6 vallées. Adresse : 30 Avenue de l'Industrie, 76190 Ste Marie des Champs.

Toute correspondance relative à cette concertation préalable pourra être adressée au garant, à l'adresse suivante : guarant@smrvas.fr

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de Mmes Marquès, animatrice du SAGE des six Vallées Tél : 02.32.84.80.74.

À l'issue de cette période, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du bilan du garant récapitulant et évaluant les conditions de la concertation sur le site internet précédent.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes concernées.

Avis de concertation préalable affiché sur les mairies du territoire. Avis dans la presse

<https://www.smbvas.fr/sage-concertation>



Site internet – réseaux sociaux

4 Articles de presse -1 passage radio



Animation fête de la nature



Réunion publique

Synthèse des avis recueillis :

- 77 avis lors de la Fête de la Nature
- 27 avis lors de la réunion publique. 32 participants
- 6 avis sur site internet
- 93 visites sur le site internet

Synthèse des activités sur les réseaux sociaux :

Facebook						
Nom	Date	J'aime	Partage	interactions	Personnes touchées	Vues
Rivières	20-juin	5	2	13	246	
J-7	14-juin	4	1	10	136	
Inondations	13-juin	16	6	74	747	
Fb live réunion publique	06-juin	8	1	62	408	180
Eau potable	03-juin	4	6	47	242	
Lancement	27-mai	12	2	98	769	
Lancement	21-mai	3	5	32	419	
TOTAL		52	23	336	2967	180
Twitter						
Engagements totaux	22					

Les résultats de la concertation préalable ont été présentés à la Commission Locale de l'Eau lors de la réunion du vote du choix de La stratégie.

L'avis du garant de la concertation a été rendu avec une appréciation plutôt positive. Voici quelques extraits :

« ...souligner l'engagement de la maîtrise d'ouvrage et le souci manifesté en permanence, lors de la préparation de la concertation, puis durant son déroulement, d'en respecter les principes fondamentaux, c'est-à-dire de faire en sorte de sensibiliser le plus grand nombre possible des habitants du territoire concerné et d'encourager leur participation active. »

« ...ce souci de pédagogie et de transparence a sans aucun doute contribué à la qualité et à l'attrait des documents proposés »

« ...appréciation tout à fait positive peut être portée sur le déroulement de cette phase de concertation. Cette dernière aura finalement posé des bases solides pour que la poursuite de l'élaboration du SAGE....Ceci suppose de réfléchir aux suites à réserver à la séquence venant de s'achever. »

Actions de l'animatrice du SAGE et collaboration avec l'animatrice culture du risque :

- Saisine du CNDP
- Réunion avec le garant pour définir les modalités de la concertation
- Elaboration du dossier de concertation

- Contacts avec la presse et rédaction des communiqués
- Elaboration des supports (kakemonos, flyers, questionnaires, affiches, site internet)
- Organisation en animation des évènements

■ REUNION DE PRESENTATION DE LA CARTOGRAPHIE EROSION

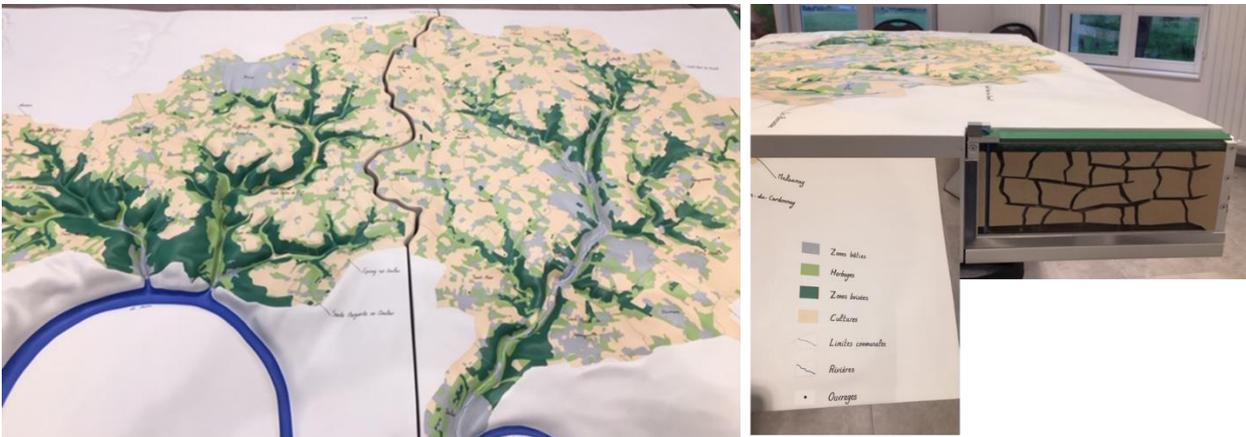
Conformément à la réglementation, les collectivités du territoire devront se prononcer sur le projet de SAGE une fois celui-ci validé par la CLE. Afin d'anticiper cette étape et de présenter aux élus la cartographie de l'aléa érosion et la cartographie des herbages stratégiques à maintenir à travers le règlement du SAGE, une réunion d'information a été organisée à Motteville. Cette réunion a mobilisé 27 participants.

L'animatrice du SAGE a réalisé les actions suivantes :

- Organisation de la réunion
- Organisation de réunions de préparation avec les techniciens intervenants
- Préparation des supports et animation

■ CREATION D'UNE MAQUETTE DU SAGE

Une maquette des bassins versants du SAGE a été élaborée en 2019. Elle a servi de support de communication et de sensibilisation à plusieurs reprises.



L'animatrice du SAGE a réalisé les actions suivantes :

- Préparation du CCTP
- Transmission des données
- Suivi de la réalisation

■ JOURNAL DU SAGE

Un nouveau numéro du journal du SAGE a été adressé aux membres de la CLE cet été. Il est disponible en ligne sur le site du www.smbvas.fr

ACTIONS D'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

■ RECENSEMENT ET CARACTERISATION DES REJETS EN RIVIERE

Une étudiante de Master 2 a été missionnée pour recenser et caractériser les rejets en rivière sur l'ensemble du territoire du SAGE. Ce stage a permis de compiler une série de sondées et mettre en lumière des rejets suspects. Cette étude représente une première étape pour approfondir la connaissance sur les rejets en milieu naturel dans le territoire du SAGE. Cette action est ciblée dans le PAGD du SAGE.

La stagiaire a été encadrée par Arnaud Rosan. L'animatrice du SAGE a accompagné l'étudiante dans la définition des objectifs du stage, la méthodologie et dans la relecture des documents.

■ SUIVI DU PPRE DE L'AUSTREBERTHE

Le SIRAS élabore un nouveau Plan pluriannuel de Restauration et Entretien. L'animatrice du SAGE est associée à cette étude qui devra être finalisée le premier trimestre 2020.

COLLABORATIONS EXTERIEURES

■ PARTICIPATION A LA CONFERENCE INTERNATIONALE « L'EAU AU CŒUR DU CHANGEMENT: ACCELERER POUR ATTENDRE LES ODD »

Cette conférence s'est tenue le 26 juin 2019 à Paris. Organisée par l'Agence Française de Développement, le Partenariat Français pour l'Eau et le CNRS, elle avait pour objectif d'identifier des leviers pour accélérer le changement afin d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations Unies à l'horizon 2030. Le président de la CLE et l'animatrice ont été invités pour présenter la classe d'eau du SAGE comme outil de mobilisation des acteurs pour favoriser des changements. Les conclusions de la conférence ont fait l'objet d'un livret et d'un manifeste transmis à l'ONU.

L'animatrice a effectué les missions suivantes :

- Participation à l'organisation de la conférence et à la rédaction des documents
- Présentation du projet « Classe d'Eau » en compagnie de M. Coriton



- COOPERATION INTERNATIONALE : PARTICIPATION A L'ELABORATION DU SAGE SAMENDENI- SOUROU AU BURKINA FASO

Le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Pays du Sahel enclavé où les impacts des changements climatiques sur l'eau sont de plus en plus ressentis, la rareté de l'eau contraint le développement économique et de lutte contre la pauvreté. Le pays s'est engagé dès la fin des années 90 dans la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau.

Depuis 2013, l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM) au Burkina Faso et l'Office International de l'Eau (OIEau) réalisent des projets autour de la mise en œuvre d'une gestion durable de l'eau avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). L'élaboration du SAGE prioritaire Samendéni-Sourou, 1er SAGE du Burkina Faso, fait partie de cet accord de coopération internationale. Un appel à collaboration auprès des animateurs SAGE a été lancé par l'AESN pour participer l'élaboration de ce SAGE L'animatrice du SAGE a souhaité participer au projet. Elle a été mise à disposition de l'Office International de l'Eau pendant une semaine en 2018 pour appuyer ses homologues burkinabés dans la création d'outils de communication et la mise en place d'actions de mobilisation des acteurs. En 2019, les structures porteuses du SAGE ont accueilli une délégation de l'agence de l'eau du Mouhoun en voyage d'études en France pendant deux journées.



Missions de l'animatrice SAGE :

- Organisation des visites de terrain
- Accompagnement de la délégation du Burkina, l'OIEAU et l'AESN.

4 Prospective pour 2020

L'année 2020 sera marquée par la consultation sur le projet de SAGE et l'enquête publique, cette phase de consultation sera la priorité de l'animatrice du SAGE. En parallèle, l'animatrice du SAGE travaillera sur la possibilité de mettre en place des PSE sur le territoire du SAGE ainsi qu'une stratégie foncière. L'élaboration du plan de communication du SAGE sera aussi effectuée cette année. Si la charge de travail le permet, il est envisagé de démarrer la réflexion sur le recensement des zones humides de plateau.